



## TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE



### OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/POURSUITE D'ÉTUDE

**Objectifs** : Former des ouvrier(e)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

**Environnement et activités du métier** : Justifier d'une condition physique adaptée aux contraintes du métier (port de charges, travail en extérieur soumis aux aléas climatiques).

Interventions techniques (préparation des sols, plantations, maçonnerie paysagère, tonte, taille, traitements, ...) de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, parcs, jardins, terrains de sports, opérations d'entretien et maintenance courante du matériel.

**Débouchés/poursuite d'étude** : Le Titre Pro ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant, un BP Aménagements Paysagers, un bac professionnel ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

### DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

#### Certification du **MINISTÈRE** du TRAVAIL de niveau 3

Possibilité de validation partielle (Blocs de compétences correspondant aux Certificats de Compétences Professionnelles). Possibilité de Préparer le Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO) catégorie « OPERATEUR ».

**Validation** : L'examen final est évalué à travers 3 Certificats de compétences professionnelles (CCP). La certification est effectuée sous le contrôle d'un jury. L'acquisition de la totalité des Capacités donne lieu à la délivrance du Titre Professionnel.

### CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION

**Public ciblé** : Demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, en reconversion professionnelle...

**Pré-requis** : sans condition de diplôme / maîtrise des savoirs de base

**Procédure d'admission** : Les candidat(e)s, sur prescription d'un référent «mission locale», «pôle emploi» ou «CAP emploi» ou dans le cadre d'une candidature spontanée, après participation ou non à une Réunion d'Information Collective (RIC), sont reçus individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (éligibilité au financement, rémunération du stagiaire, inscription à l'examen).

**Délai d'accès à la formation**: Nous consulter. Une session par an à dates fixes avec entrées différées possibles sous certaines conditions.

### STATUTS / INDEMNISATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/ FRAIS PÉDAGOGIQUES ÉVENTUELS

- Les Demandeurs d'Emploi et certaines catégories de salariés bénéficient d'une formation financée par le Conseil Régional. Ils sont stagiaires de la formation professionnelle et sont indemnisés par le Pôle Emploi (AREF) ou par le Conseil Régional (versement par l'ASP). Les stagiaires ne supportent aucuns frais pédagogiques.

- La formation est également accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel. Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle) sont liés au statut du /de la candidat(e). Un devis adapté à chaque situation est fourni à la demande.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de formation** : La formation peut être suivie intégralement (validation du diplôme) ou partiellement (validation de CCP/blocs de compétences).

Le cursus alterne formation en centre et stages en entreprise.

Pour la formation complète : 595 heures en centre – 420 heures en entreprise sont prévus.

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

## Date prévisionnelle de démarrage de la formation intégrale : 12 septembre 2022

**modalités d'évaluation** : L'examen se déroule en épreuves terminales à travers des mises en situations professionnelles et l'élaboration d'un dossier de synthèse professionnelle.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement.
  - Mise à disposition pour la formation :
    - de salles de cours, d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI), d'un Centre de Ressources (pour remise à niveau, autoformation accompagnée), de salle informatique.
    - de plateaux techniques :
  - Parc paysager de 5 hectares du site conduit en gestion différenciée : jardins anglais, médiéval, japonais, de rocaille, de plantes aromatiques et médiévales. Roseraies, bamboueraie, massifs vivaces. Arboretum).
  - Aire de maçonnerie paysagère, ateliers de mécanique et divers matériels et équipements.
  - Outillage manuel, outillage pour l'entretien du matériel, matériel topographique, tracteur, tondeuses, débroussailleuse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, équipements de protection individuelle...
- Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.
- Formateurs techniques spécialisés dans l'aménagement paysager, titulaires de BTS, de licences. Intervenants formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC

### CONTENU DE LA FORMATION

Intitulé de l'activité type Compétences professionnelles :

#### CCP1 Entretien un espace vert ornemental

- 1- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- 2- Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse
- 3- Tailler des arbres et des arbustes
- 4- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
- 5- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

#### CCP2 Planter et engazonner un espace paysager

- 1- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- 2- Réaliser un gazon ou une couverture végétale
- 3- Planter des arbres et des arbustes
- 4- Réaliser un massif ornemental

#### CCP3 Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages, équipements dans un espace paysager

- 1- Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
- 2- Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
- 3 - poser et entretenir un réseau d'arrosage

#### Certificat Utilisation des Produits Phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO)

### ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION

Pendant toute leur formation les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel (accompagnement administratif, social, pour la recherche de stage et d'emploi). Les personnes relevant de handicap (Reconnaissance en qualité de travailleur(se) handicapé(e)) se voient proposer un service renforcé (en particulier, démarches en vue d'adaptation d'épreuves,...). Pour toute demande d'aide, contacter la référente handicap: Dominique Baras.

### PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au CFPPA situé dans le lycée Douai-Biotech à Douai.
- Accès en bus : au départ du centre ville (4 km de la gare) : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
- Possibilité de restauration sur place / tarifs 2022 : 4,40 €

## CFPPA-UFA du Nord - site de Douai

458, rue de La Motte Julien  
BP 90730 59507 Douai cedex  
Contact : Thierry Corseaux

 03 27 99 75 68



cfppa.douai@educagri.fr



www.wagnonville.fr

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap



**WAGNONVILLE**  
Campus Sciences Terre et Vie